



Conseil économique et social

Distr.: Limitée
27 avril 2013

Français
Original: Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-neuvième session

Bangkok, 25 avril-1^{er} mai 2013

Point 3 h) de l'ordre du jour

Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission, y compris les activités des institutions régionales de la CESAP: Statistiques

Projet de résolution

Auteur: Philippines

Coauteurs: Australie, Bangladesh, Cambodge, Japon, Turquie

Mise en œuvre des résultats de la Réunion de haut niveau sur l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant la Déclaration universelle des droits de l'homme¹, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques², le Pacte international relatif aux droits économiques³, sociaux et culturels, la Déclaration sur le droit au développement⁴, la Convention relative aux droits de l'enfant⁵ et la Déclaration du Millénaire de l'Organisation des Nations Unies⁶,

Rappelant sa résolution 67/12 sur l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique et réaffirmant l'importance des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil pour protéger les droits de l'homme, fournir des informations essentielles pour aider les décideurs, favoriser la bonne gouvernance, améliorer les résultats de développement, mesurer l'efficacité de l'aide et suivre les progrès vers la réalisation des objectifs de développement convenus nationalement et internationalement,

¹ Résolution de l'Assemblée générale 217 A (III).

² Nations Unies, *Recueil des traités*, vol. 999, n° 4448.

³ Nations Unies, *Recueil des traités*, vol. 993, n° 1453.

⁴ Résolution de l'Assemblée générale 41/128, annexe.

⁵ Nations Unies, *Recueil des traités*, vol. 1577, n° 27531.

⁶ Voir la résolution de l'Assemblée générale 55/2.

Affirmant que des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil qui fonctionnent bien sont essentiels pour le développement inclusif et durable dans la région,

Prenant note du succès de la Réunion de haut niveau sur l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, tenue à Bangkok les 10 et 11 décembre 2012⁷, qui a rassemblé les hauts fonctionnaires des ministères de la santé, des bureaux de l'état civil et des organisations statistiques nationales de 43 membres et membres associés et 22 partenaires de développement internationaux afin de parvenir à un consensus au sujet du Plan stratégique régional pour l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique⁸,

Se félicitant des efforts faits par de nombreux membres et membres associés pour améliorer leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, comme indiqué par les 48 membres et membres associés qui ont procédé à une évaluation de leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, conformément à la demande exprimée dans la résolution 67/12 de la Commission, notamment des efforts faits par les pays et les zones insulaires en vertu du Plan d'action du Pacifique pour les statistiques de l'état civil 2011-2014⁹,

Vivement préoccupée de constater que la majorité des membres et membres associés n'a pas de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil qui fonctionnent bien et répondent aux normes et aux recommandations internationales pertinentes,

Reconnaissant le rôle important des organisations internationales, régionales et sous-régionales et des partenaires de développement pour soutenir l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil dans les pays par une action de sensibilisation, par la diffusion d'informations sur les normes, l'application des technologies de l'information et de la communication, la recherche et la facilitation de l'échange des connaissances et des meilleures pratiques dans la région,

Convaincue que l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil dans les pays repose sur les efforts des ministères de la santé, des bureaux de l'état civil, des organisations statistiques nationales, des pouvoirs locaux et des autres organes participants des administrations publiques, et que les organisations non gouvernementales, la société civile, le secteur privé et le public peuvent accélérer ces efforts,

Précisant, par conséquent, que la participation et la coordination multisectorielles sont essentielles pour rendre efficaces les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil,

Préoccupée profondément de constater que :

⁷ E/ESCAP/69/26, annexe.

⁸ E/ESCAP/CST(3)/6/Add.1.

⁹ www.uq.edu.au/hishub/docs/VITAL-STAT-OUTLINE-FINAL.pdf.

a) Les membres et membres associés continuent d'éprouver de grandes difficultés dans l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, notamment en raison des lacunes dans la législation, des barrières sociales et de la discrimination, des barrières géographiques et d'un manque d'engagement politique de haut niveau soutenu en faveur de l'amélioration,

b) Les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil dans la région souffrent d'un manque de capacités institutionnelles et de ressources financières et humaines, notamment de la modicité des investissements, de la déficience de la logistique et du matériel de bureau dans les zones éloignées, du niveau insuffisant de la formation et de la rémunération du personnel et de la difficulté de conserver le personnel en place,

c) La couverture incomplète de l'enregistrement et la qualité défectueuse des statistiques de l'état civil handicapent les systèmes d'administration, de planification et d'information sur la santé et les systèmes nationaux de statistiques aux échelons local et national,

Soulignant qu'il est urgent d'améliorer l'enregistrement des faits d'état civil et les systèmes de statistiques de l'état civil dans la région,

1. *Demande instamment* que toutes les activités d'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil dans la région englobent et fassent participer toutes les entités administratives pertinentes, en particulier celles qui sont responsables de la santé, de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques ;

2. *Appuie* la décision adoptée par le Comité des statistiques à sa troisième session¹⁰ au sujet de l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil, notamment la décision d'entériner le Plan stratégique régional pour l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique⁸ et la proposition d'établir une plate-forme régionale de partage des connaissances et un réseau régional de formation pour servir à l'échange des savoir-faire et des expériences à l'intérieur de la région et au-delà, suivant les indications de la Réunion de haut niveau sur l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique ;

3. *Demande instamment* que les mesures prises par les pays et les activités régionales d'appui aillent dans le sens des huit résultats attendus¹¹ du Plan stratégique régional pour l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, à savoir :

a) Meilleure compréhension dans le public de l'intérêt des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, et mesures prises pour éliminer les obstacles à l'enregistrement à tous les niveaux ;

b) Engagement politique soutenu à l'appui du développement et de l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil ;

¹⁰ Voir E/ESCAP/ 69/13, chap. 1, décision 3/4.

¹¹ Voir E/ESCAP/CST(3)6/Add.1, par. 3.

c) Investissements suffisants et durables à l'appui d'améliorations progressives des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil ;

d) Amélioration et renforcement des politiques, de la législation et de l'application des règles en matière d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil ;

e) Amélioration de la disponibilité et de la qualité de la documentation juridique pour tous les individus ;

f) Capacité accrue des pays d'Asie et du Pacifique d'enregistrer, de compiler, d'analyser et de diffuser des statistiques fiables et complètes des faits d'état civil ;

g) Mécanismes créés pour une coordination efficace entre les principales parties prenantes au sein des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil ;

h) Les pays d'Asie et du Pacifique sont mieux à même d'utiliser efficacement les statistiques de l'état civil ;

4. *Approuve* la recommandation faite par le Comité des statistiques à sa troisième session, tendant à ce qu'une réunion régionale des ministres compétents et des partenaires de développement concernés soit organisée en vue de parvenir à l'engagement politique de haut niveau nécessaire à la bonne mise en œuvre du Plan stratégique régional pour l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique¹² ;

5. *Demande* aux organismes du système des Nations Unies, en particulier aux Équipes de pays des Nations Unies, à l'Organisation mondiale de la santé, au Fonds des Nations Unies pour l'enfance, au Fonds des Nations Unies pour la population, au Programme des Nations Unies pour le développement, au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, au Haut-Commissariat aux droits de l'homme, à l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, à l'Organisation internationale du Travail et à l'Organisation internationale pour les migrations, aux banques de développement internationales et régionales, en particulier à la Banque mondiale et à la Banque asiatique de développement, ainsi qu'aux autres partenaires et organismes mondiaux, régionaux et sous-régionaux de développement, aux organisations non gouvernementales et aux entités du secteur privé d'augmenter leur appui aux pays pour l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil dans la région ;

6. *Renouvelle* ses encouragements aux membres et membres associés pour qu'ils procèdent à l'évaluation de leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil et dressent un plan multisectoriel national d'amélioration ;

7. *Invite* les Gouvernements à renforcer les capacités et la coordination des institutions concernées pour améliorer l'enregistrement des faits d'état civil et le système de statistiques de l'état civil dans leur pays ;

¹² Voir E/ESCAP/ 67/13, chap. I, sect. A, recommandation 3/2.

8. *Prie* la Secrétaire exécutive :

a) De convoquer en 2014 une réunion régionale intergouvernementale des ministres de la santé, des ministres responsables de l'enregistrement des faits d'état civil et des chefs des organisations statistiques nationales, des autres administrations participantes pertinentes et des hauts responsables des partenaires de développement concernés en vue d'entériner le Plan stratégique régional pour l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique et pour favoriser un surcroît d'activité régionale en faveur de l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil dans la région ;

b) De collaborer étroitement avec les donateurs et les partenaires de développement concernés pour organiser une campagne bien coordonnée de financement et de sensibilisation en consultation avec les Gouvernements afin de soutenir les mesures prises par les pays et de développer pleinement et d'aider à financer les activités d'appui en rapport avec le Plan stratégique régional pour l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique ;

c) De créer un groupe directeur régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil, sous les auspices du Comité des statistiques, comprenant des représentants des secteurs de la santé, de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques et des partenaires de développement concernés, attendu qu'il est urgent d'engager des consultations supplémentaires sur le Plan stratégique régional pour l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique et d'entreprendre la mise en œuvre du Plan, compte tenu également des limites de l'appareil de conférence de la Commission tel qu'il existe ;

d) De veiller à ce que le groupe directeur régional qui sera créé soit chargé d'examiner et de proposer un appareil de gouvernance plus approprié qui facilite pleinement la participation multisectorielle nécessaire, lequel serait examiné par la réunion régionale des ministres en vue de son adoption ;

e) De faire rapport à la Commission à sa soixante-et-onzième session sur l'exécution de la présente résolution.